



Communiqué de Presse

La Seyne-sur-Mer, le 03 juillet 2019

Projet de loi de finances pour 2020 : Madame la députée Emilie Guerel désignée rapporteure sur les relations avec les collectivités territoriales.

Dans le cadre de ses fonctions à l'Assemblée nationale et en tant que membre de la commission des Lois constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale de la République, Madame la députée Emilie Guerel vient d'être désignée rapporteure sur les relations avec les collectivités territoriales pour le Projet de loi de finances pour l'année 2020.

Les territoires sont en attente d'une nouvelle relation avec l'État qui puisse reposer sur une confiance réciproque pour mener à bien les efforts de modernisation et d'efficacité nécessaires au maintien de services publics de qualité et proches des citoyens.

Forte de son expérience de terrain et de son expertise en tant que membre de la mission d'information portant sur l'évaluation de l'impact de la Loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), madame Emilie Guerel veillera à ce que le législateur prenne en considération les attentes des collectivités territoriales et contribue à nourrir les réflexions sur les mesures les plus appropriées à mettre en œuvre pour permettre le développement équilibré du territoire national.

Pour plus de renseignements, prière de contacter :

Anne-Claire Marty : 07 87 10 07 18 / anne-claire.marty@clb-an.fr